Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260422-2026_19_01-DE

Délibération n°2026-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du 22 avril 2026

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 20h00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand BONENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Étaient présents : Bertrand Bonenfant, Nathalie Heuze-Michel, Jean-Yves Carré, Bernard Fontaine, Mathilde Joulain, Francis Pichon, Géraldine Seguin, Yann Lechavalier, Sophie Fortunati, Aurélie Tual, Bruno Folliet, Océane Lanoe, Luc Charpentier, Eric Levenez, Cathy Lozachmeur, Jonathan Humo, Emilie Housseau

Absents excusés : Aurore Legrain (pouvoir à Aurélie Tual), Philippe Dinard (pouvoir à Nathalie Heuzé-Michel)

Délibération n°2026-19 : SDE : désignation d'un représentant

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que la commune de Chasné sur Illet adhère au SDE 35 (Syndicat Départemental d'Energie d'Ille et Vilaine) basé à Thorigné-Fouillard au Village des Collectivités Territoriales. Le SDE 35 est un syndicat mixte fermé créé en 1964 et chargé de l'organisation du service public local de l'énergie.
Il est composé de communes, d'EPCI et de la métropole de Rennes.

✓ Sa particularité : il regroupe l'intégralité du territoire d'Ille et Vilaine, de Bleruais et ses 107 habitants, à Rennes et ses 216 000 habitants. C'est un lieu d'échange et de coopération privilégié entre communes rurales et urbaines autour de la transition énergétique.

✓ Sa compétence historique : il est propriétaire du réseau électrique de distribution d'Ille et Vilaine, soit 26 000 km, plus de 16 000 postes de transformation et 610 000 compteurs. A ce titre, il a en charge le contrôle du concessionnaire ENEDIS, exploitant obligé du réseau. Il réalise également des travaux de renforcement, de sécurisation et d'extension pour les communes rurales et d'enfouissement coordonné des réseaux (électriques, éclairage public, télécommunication) pour toutes les communes (hors Ville et Rennes). Cela représente plus de 18 millions d'euros de travaux par an.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un délégué au SDE 35.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :
➢ De désigner M. Francis PICHON comme représentant de la commune au SDE 35.

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 22 avril 2026
Le Maire, Bertrand BONENFANT

MAIRIE DE CHASNE SUR ILLET
35250